Incoming Exchange Student FAQs

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***S'inscrire*** | ***Étudier*** | ***Visas*** | ***Santé/assurance*** | ***Logement*** | ***Liens utiles*** |

#  Candidature

**Comment postuler pour un échange à l'IAE Aix-Marseille ?**

## Vous devez être actuellement inscrit en tant qu'étudiant dans l'un de nos établissements partenaires. Vous devez contacter le Bureau des Relations Internationales de votre université d'origine pour obtenir des informations sur les candidatures. Vous devez être nommé pour un échange par votre université d'origine.

**Quelles sont les dates limites de candidature des étudiants ?**

## Pour le semestre d'automne ou l'année universitaire complète : Avril. Pour le semestre de printemps : octobre.

**Dois-je payer des frais de scolarité ?**

## Non, les étudiants en échange sont exemptés des frais de scolarité.

**Quelles sont les exigences linguistiques ?**

À moins que vous ne parliez bien le français, vous devez avoir une bonne maîtrise de l'anglais à un niveau académique (surtout à l'oral et à l'écrit) et vous devrez peut-être fournir les résultats d'un test d'anglais (min. iBT TOEFL 90, IELTS 6).

**Dois-je parler français ?**

## Les étudiants qui suivent des cours en anglais ne sont pas tenus d'avoir des connaissances en français. Cependant, pour la vie quotidienne, il est très utile de connaître le français à un niveau de base.

**Quel est le code ERASMUS officiel de l'IAE Aix-Marseille ?**

FMARSEIL84

#  Étudier

**L'IAE organise-t-il une journée d'orientation ?**

Oui, au début de chaque semestre.

**Que puis-je étudier en tant qu'étudiant d'échange à l'IAE ?**

Nous proposons plusieurs programmes au niveau Master :

En anglais :

- General Management (1ère et 2ème année)

- International Business

- Gestion financière internationale

- Master International en Management des Technologies de l'Information

- Master Recherche. En français :

- Management général (1ère et 2ème année)

- Communication d'entreprise et gestion du changement

- Gestion des services et marketing

- Ressources humaines et gestion des relations

- Audit et gouvernance d'entreprise

- Reporting et contrôle de gestion

- Système d'information et conseil en affaires numériques

Vous pouvez également compléter votre plan d'études par des cours à option.

**Que sont les cours à option ?**

En tant qu'étudiant d'échange, vous pouvez compléter votre parcours d'études avec des cours à option qui ont des thématiques transversales de management. Il y a 3 sessions au semestre d'automne et 5 au semestre de printemps. Les sessions sont dispensées en format intensif sur une période de 4 jours entre le lundi et le vendredi de 9h à 17h et les sessions des Séminaires internationaux sont dispensées en format de 3 jours le jeudi et le vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 13h. Chaque cours donne droit à 3 crédits. Un étudiant ne peut suivre qu'un seul cours par session. Ces cours sont soumis à la disponibilité.

**Puis-je suivre des cours dans différents programmes ?**

Non. Après avoir soumis vos 3 premiers choix de programmes, vous êtes affecté à un programme, nous essayons de respecter votre premier choix dans la mesure du possible. Vous choisissez les cours au sein du programme auquel vous êtes affecté. La charge de travail minimale est de 12 ECTS et maximale de 30 ECTS. Il n'est pas possible de choisir des cours dans différents programmes, principalement pour des raisons de calendrier.

**Comment puis-je m'inscrire aux cours ?**

En tant qu'étudiant d'échange, vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne. Vous devez vous inscrire aux cours auprès du coordinateur des relations internationales. Vous recevrez un courriel contenant les instructions. Il vous sera demandé de choisir des cours dans un programme. N'oubliez pas que la liste définitive des cours n'est disponible qu'au début de chaque semestre et que vos choix de cours doivent être validés par le coordinateur des relations internationales.

**Comment faire signer mon Learning Agreement ?**

Votre Learning Agreement sera signé au début de votre séjour et vérifié à la fin par le coordinateur des relations internationales.

**Quand recevrai-je mon relevé de notes ?**

Il vous est envoyé par e-mail et à votre université d'origine environ 6 à 8 semaines après la fin du semestre.

**Puis-je modifier ou abandonner mes cours ?**

Oui, mais seulement avant le début du cours et vous devez avoir l'autorisation du coordinateur des relations internationales.

**Puis-je suivre des cours dans les autres facultés d'Aix-Marseille Université ?**

Non.

**Quelle est la période des examens ?**

Il n'y a pas de période d'examen spécifique. Les cours n'étant pas nécessairement organisés selon un système hebdomadaire (parfois intensif et parfois sur tout le semestre), les examens ont lieu à la fin de chaque cours mais votre note sera également basée sur un contrôle continu.

**Puis-je apprendre la langue française en étudiant à Aix-en-Provence ?**

Nous proposons un enseignement intensif du français comme langue étrangère pour les étudiants en échange. Il y a un séminaire de français intensif en août, 2 semaines avant le début du semestre d'automne, et un cours de 24 heures pendant chaque semestre. Les deux options sont gratuites mais seul le cours offert pendant le semestre délivre des crédits (24 h, 3 ECTS).

**Quelle est la durée d'un semestre ?**

Le semestre d'automne va de fin août à décembre et le semestre de printemps va de janvier à juin.

**Comment sont organisés les cours ?**

Les cours ont lieu du lundi au vendredi et se déroulent généralement par blocs de 3 heures avec une pause de 15 minutes de 9h à 16h30. Les cours ont rarement lieu le samedi, sauf pour les séminaires internationaux (cf. cours à option).

**Combien d'heures ai-je par semaine ?**

Cela dépend des cours que vous avez choisis.

**Où puis-je trouver mon emploi du temps/horaire des cours ?**

Les horaires de cours sont partagés avec vous sur Google Drive.

**Combien d'étudiants y a-t-il dans une classe ?**

Cela peut varier entre 10 et 35.

**Est-ce que j'étudierai avec des étudiants français ou y a-t-il un groupe spécial pour les étudiants internationaux ?**

Vous serez mélangé avec des étudiants français.

**Où puis-je obtenir de l'aide et des conseils pour étudier avec un handicap ?**

Veuillez contacter le Bureau des relations internationales. Nous vous mettrons en contact avec la personne appropriée.

**Quel est le système de notation ?**

En France, nous utilisons une échelle de 0 à 20 pour exprimer toutes les notes d'évaluation. La note supérieure, 19-20 points, distingue une performance exceptionnelle et est rarement attribuée. La note inférieure, 0 point, est attribuée aux performances extrêmement désastreuses. Notez que la fourchette d'échec va de 0 à 9, et qu'une moyenne de 10 est la note de passage minimale (10-11 C,

12-14 B, 15-16 A, 17-20 A+).

**Dois-je faire un stage pendant mon échange ?**

Non.

**Quand puis-je obtenir ma carte d'étudiant ?**

Dès votre arrivée, si toutes les conditions d'inscription ont été remplies.

**Puis-je obtenir des réductions avec ma carte d'étudiant ?**

Oui, vous pouvez montrer votre carte et bénéficier de certaines réductions (cafétéria, cinéma, musée, etc.).

**Combien coûtent les manuels scolaires ?**

Ils sont rarement utilisés. La plupart des documents sont disponibles sur Internet.

**Ai-je une adresse électronique spéciale à l'IAE ?**

Oui, tous les étudiants reçoivent un compte email après leur inscription. Les enseignants et le personnel utilisent votre adresse électronique de l'IAE pour communiquer avec vous.

**Quand le campus est-il ouvert ?**

Le campus de l'IAE est ouvert de 8h00 à 20h00.

**Quels sont les services proposés sur le campus ?**

Machines à imprimer, ordinateurs, WiFi (un login personnel et un mot de passe temporaire vous seront donnés à votre arrivée), salles d'étude, bibliothèque, cafétéria.

**Suis-je obligé d'apporter mon ordinateur portable ?**

Si vous en avez un, nous vous recommandons de l'apporter avec vous.

**Si je dois retourner dans mon pays pour quelques jours pendant le semestre, que dois-je faire ?**

Si vous manquez un cours, vous devez fournir une excuse valable pour justifier votre absence.

**Qu'est-ce que le Festival international ?**

Le Festival International est un événement annuel organisé par et pour les étudiants internationaux de l'IAE d'Aix afin de préparer des délices culinaires et de partager les cultures et traditions spécifiques avec les autres étudiants. Une équipe composée d'étudiants français et de personnel de l'IAE se consacre à aider les étudiants internationaux à faire de cette fête un succès année après année.

**Puis-je travailler à temps partiel pendant mes études ?**

Les étudiants en échange de l'UE peuvent travailler en France. Les autres étudiants internationaux ne sont pas autorisés à travailler pendant leur premier séjour en France. Cependant, ne sous-estimez pas la charge de travail que vous aurez à assumer, car les cours nécessitent une préparation et une présence assidue. De plus, un bon niveau de français est nécessaire pour trouver un emploi.

**Quels sont les jours fériés en France ?**

Les jours fériés de l'année scolaire sont les suivants La Toussaint le 1er novembre, l'Armistice le 11 novembre,

le jour de Noël le 25 décembre, le jour de l'an le 1er janvier, le lundi de Pâques, la fête du travail le 1er mai, le jour de la victoire de la Seconde Guerre mondiale le 8 mai, le jeudi de l'Ascension le 25 mai et la Pentecôte le 5 juin.

**Qui dois-je contacter si j'ai un problème ?**

L'échange est aussi une occasion d'apprendre l'indépendance. Cependant, si vous avez un problème, vous pouvez contacter le Bureau international (1er étage, salle 32). Veuillez envoyer un e-mail un jour avant pour annoncer votre venue. Le bureau est ouvert de 8h30 à 16h30 mais essayez de venir le matin.

#  Visas

# Ai-je besoin d'un visa pour étudier en France ?

# Les étudiants européens ne sont pas tenus d'en avoir un. Si vous n'êtes pas sûr d'avoir besoin d'un visa, veuillez consulter le site du ministère français des Affaires étrangères

# http://www.diplomatie.gouv.fr/en/coming-to-france/getting-a-visa/ et le site de Campus France <http://www.campusfrance.org/en/page/one-several-ways-%E2%80%A6>

# Quand dois-je faire ma demande de visa ?

# Comme cela peut prendre un certain temps, vous devez le faire juste après avoir reçu votre lettre d'admission.

# Un visa touristique est-il suffisant pour un semestre d'études ?

# Non.

# De quels documents ai-je besoin pour faire ma demande de visa ?

# Le Consulat de France vous donnera une liste des documents requis, mais vous aurez certainement besoin de votre lettre d'acceptation de l'IAE Aix-Marseille et d'un passeport valide.

# Puis-je obtenir un visa à la frontière française ?

# Non. Bien avant le départ, vous devez contacter Campus France ou l'ambassade ou le consulat français compétent dans votre pays de résidence pour connaître la procédure d'obtention de votre visa.

# Dois-je valider mon visa à mon arrivée en France ?

# Oui, vous devez valider votre visa de long séjour (VLS-TS) en ligne selon les instructions que vous avez reçues lors de la délivrance du visa.

# Le site du ministère de l'intérieur français pour les étrangers en France pour la validation du visa et l'acquisition du titre de séjour :

# https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

# Comment renouveler mon titre de séjour ?

# Rendez-vous sur le site du ministère de l'intérieur français pour les étrangers en France : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

# Quand dois-je arriver ? Y a-t-il des dates ou des heures précises auxquelles je dois arriver ?

# Il est conseillé d'arriver quelques jours avant le début du semestre. N'oubliez pas non plus que le dimanche, les transports publics sont moins fréquents et qu'à l'heure du déjeuner, tout le monde s'arrête pour manger. La plupart des bureaux et même certains magasins sont donc fermés (entre 12h30 et 14h00).

# Que dois-je faire si je rate mon train/avion ?

# Vous devez informer le Bureau international de votre retard.

# Proposez-vous un service de ramassage à l'aéroport ?

# Non, l'IAE Aix-Marseille ne fournit pas d'assistance à l'arrivée, mais veuillez transmettre au Bureau International les détails de votre arrivée.

# Comment puis-je rejoindre l'IAE Aix-Marseille ?

# Vous trouverez toutes les informations ici : http://iae-aix.univ-amu.fr/en/about-us/how-to-find-us.

# Combien d'argent dois-je avoir sur moi à mon arrivée à Aix-en-Provence ?

# Il n'est pas conseillé d'apporter de grosses sommes d'argent, mais vous en aurez besoin (de préférence en petites coupures) avant d'ouvrir un compte bancaire ou de trouver un distributeur automatique de billets relié à votre banque.

# Que dois-je apporter de chez moi ?

# - carte d'identité nationale pour les étudiants de l'UE ou passeport avec un visa (si nécessaire) et ses copies

# - carte européenne d'assurance maladie et sa copie (le cas échéant)

# - lettre d'admission de l'IAE Aix-Marseille

# - 2x photos d'identité

# - acte de naissance original, international ou traduit en français, et sa copie (si vous voulez bénéficier de l'aide financière au logement)

# - les éventuels médicaments spéciaux (si vous en prenez)

# - les costumes traditionnels et les épices typiques pour le festival international.

# Puis-je voyager hors de France pendant mon échange ?

# Cela dépend de votre visa d'étudiant. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du consulat de France lors de la demande de votre visa.

## Santé et assurance

**Qu'est-ce que la "sécurité sociale" ?**

La "sécurité sociale" est le système national de santé français, elle assure une couverture médicale de base et tout le monde a accès aux soins médicaux en France dans le cadre de ce système. Il est obligatoire pour tous les étudiants non-européens de s'inscrire dès leur arrivée en France.

**Dois-je demander la sécurité sociale étudiante française si j'ai une carte européenne d'assurance maladie ?**

Non, mais vous devez fournir une copie valide de votre carte européenne d'assurance maladie jusqu'à la fin de l'année universitaire (31 août de l'année suivante).

**En tant qu'étudiant non-européen, puis-je utiliser mon assurance personnelle au lieu de demander l'affiliation à la Sécurité sociale française (assurance maladie) ?**

Non, il est obligatoire de s'inscrire à la Sécurité sociale française. Combien coûte l'inscription à la Sécurité sociale française, C'est gratuit.

**Puis-je m'inscrire à la Sécurité sociale française avant mon arrivée en France ?**

Non. Vous devez vous inscrire dès votre arrivée en France.

**Comment s'inscrire à la Sécurité sociale française ?**

Dès que votre inscription à l'université est terminée, rendez-vous sur ce site : https://etudiant- etranger.ameli.fr/#/

**Pendant combien de temps serai-je couvert par la Sécurité sociale française ?**

Depuis l'inscription jusqu'au mois d'août prochain.

**Qu'est-ce qu'une "mutuelle" ?**

La Sécurité sociale française ne prend en charge qu'une partie de vos frais médicaux. Obtenir une assurance maladie complémentaire ou supplémentaire appelée "mutuelle" couvre les frais médicaux supplémentaires. Elle n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

**Que dois-je faire si je tombe malade ?**

Pour un problème de santé simple, vous pouvez demander conseil à un pharmacien. Les pharmaciens en France sont des professionnels de la santé qui peuvent vous aider et vous recommander le traitement approprié ou un médecin en fonction de vos symptômes, alors n'hésitez pas à vous rendre dans une pharmacie. Pour une consultation médicale, vous pouvez consulter un médecin au Centre Médical Aix, ouvert de 9h à 21h30 7 jours sur 7, 14 rue de la Fourane, 13090 Aix-En- Provence. Téléphone : 04 42 20 33 33. Site internet : http://www.centre-medical-aix.fr/

N'oubliez pas d'apporter votre carte européenne d'assurance maladie ou votre attestation de droits prouvant que vous êtes affilié à la sécurité sociale française.

#  Logement

**Quelles sont les possibilités de logement ?**

Il est conseillé aux étudiants en échange de choisir le logement étudiant du Crous. Vous devrez payer d'avance l'intégralité du loyer (1300€ par semestre) mais c'est relativement peu cher et vous n'aurez pas à vous soucier des frais supplémentaires comme l'électricité, etc.

**Comment faire une demande de logement auprès du Crous ?**

Envoyez un email au Bureau International en exprimant votre désir de prendre votre logement à la résidence étudiante du Crous. Les étudiants en échange sont logés à la Cité U Estelan du Crous à Aix-en-Provence. Le Bureau International vous fournira toutes les informations nécessaires pour faire une demande de chambre au Crous Cité U Estelan.

N'oubliez pas que vous ne pouvez pas contacter directement le Crous car vous serez traité comme un étudiant diplômé (vous ne pourrez donc pas obtenir de chambre).

**L'IAE d'Aix-Marseille propose-t-elle une aide pour trouver un autre logement ?**

Nous pouvons vous donner quelques conseils mais si vous choisissez de prendre un logement alternatif au Crous, il est de votre responsabilité de chercher et de sécuriser votre logement.

**Y a-t-il une possibilité d'être hébergé par une famille française ?**

Non.

**A combien s'élèveront mes dépenses par mois ?**

Cela dépend de vos habitudes. Le gouvernement français prévoit un strict minimum de 615€/mois mais c'est loin d'être suffisant pour profiter pleinement de votre séjour en France.

**Quelle est l'électricité en France ?**

Elle est de 220 volts. N'oubliez pas que les prises de courant peuvent être différentes de celles de votre pays.

**Puis-je demander une aide financière ?**

Des bourses de mobilité peuvent être accordées par votre université d'origine. Pour les étudiants issus de familles à revenus modérés, il est possible d'obtenir une allocation de logement. Faites-en la demande en ligne sur : www.caf.fr

**Dois-je avoir un compte bancaire français ?**

Il est conseillé d'en avoir un. Pour ouvrir un compte, il vous faut : un passeport ou une carte d'identité nationale européenne, une preuve de logement en France et votre carte d'étudiant. Lors de l'ouverture du compte, n'oubliez pas de demander : un chéquier, une carte de crédit si vous le souhaitez (ce service est souvent payant), un R.I.B (relevé d'identité bancaire, utilisé pour les virements bancaires directs comme les allocations logement). N'oubliez pas de clôturer votre compte bancaire avant votre départ !

**Y a-t-il des supermarchés dans le centre-ville ?**

Oui, mais si vous voulez avoir plus de choix et payer moins cher, il y a aussi de plus grands supermarchés en dehors du centre-ville comme Géant Casino, Carrefour, Lidl, Hyper U, etc.

**Y a-t-il des laveries automatiques dans le centre-ville ?**

Oui.

**Où puis-je acheter ma carte de transport public ?**

Les informations sont disponibles à l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, où vous pouvez acheter des billets, obtenir des cartes et les horaires des lignes de bus ou en ligne : https://www.aixenbus.fr/.

Des distributeurs automatiques sont également disponibles pour l'achat de billets à certains arrêts de bus.

## Liens utiles

Nous vous encourageons à vous renseigner par vous-même sur l'IAE Aix-Marseille et Aix-en-Provence. Voici une liste de liens à investiguer :

● Site officiel de l'IAE Aix Marseille : www.iae-aix.com

● Informations détaillées sur les moyens de se rendre à l'IAE Aix-Marseille (depuis l'aéroport, Marseille, Aix-en- Provence, la gare TGV, en bus, en voiture, en taxi, etc.) : http://iae-aix.univ-amu.fr/acces-iae.

● Office de tourisme d'Aix-en-Provence : http://www.aixenprovencetourism.com/en/

● BDE (bureau des étudiants), 2 pages existent : https://www.facebook.com/BDEIAEAIX?ref=ts&fref=ts Groupe IAE Aix- Marseille : https://www.facebook.com/groups/2249307038/

● Entraide IAE AIX (groupe très utile pour le logement et l'aide en général !) https://www.facebook.com/groups/entraideiaeaix/?fref=ts

● Groupe des étudiants internationaux (beaucoup d'infos utiles, notamment sur les événements) https://www.facebook.com/groups/441513339387775/?ref=ts&fref=ts.

● Groupe ERASMUS Aix-Marseille Université https://www.facebook.com/groups/1396695873946322/

● Colocation Aix en Provence (groupe dédié à la location d'appartement et à la recherche de colocataires) Groupe fermé : https://www.facebook.com/groups/513598715333991/?ref=ts&fref=ts.

Groupe ouvert : https://www.facebook.com/groups/746605138771431/?ref=ts&fref=ts

● Home To Go, site internet spécialisé dans la location de logements de courte durée : https://www.facebook.com/hometogoFR?fref=ts.

● BDS (bureau des sports) https://www.facebook.com/groups/260595550728228/?ref=br\_rs

● Les chocolatiers (équipe de rugby IAE Aix-Marseille) https://www.facebook.com/LesChocolatiersiaeaix?fref=ts

● Pôle Culture et Gastronomie [BDE IAE AIX] https://www.facebook.com/PoleCultureEtGastronomiebdeIaeAix

● Associations d'étudiants de l'IAE Aix-Marseille Start'Aix : https://www.facebook.com/entreprendreiaeaix?fref=ts

● Propulse Junior IAE Aix-Marseille : https://www.facebook.com/PropulseJIAE/

● Polyglottes d'Aix en Provence (conversation, apprentissage des langues) https://www.facebook.com/groups/145339865640730/.

● Bla Bla Car (site de covoiturage) https://www.blablacar.fr/

● Page d'Aix Marseille Université : https://www.facebook.com/pages/Aix-Marseille- Université/107707569252408?ref=br\_rs&rf=116104738399541.

● Page des étudiants de l'ASSOM Marseille https://www.facebook.com/pages/ASSOM-%C3%89tudiants- Marseillais/115669361792605.